

Concernant les chalets du Centre touristique Vauvert-sur-le-Lac-Saint-Jean

Règlements des chalets

- Toute personne qui séjourne dans nos chalets doit se conformer aux renseignements inscrits sur la confirmation de réservation qu'il aura reçue par courriel au moment de la réservation.
- **Prise de possession : 15 h - Heure de départ : 11 h.** Les utilisateurs doivent se présenter à l'accueil du camping à l'arrivée pour prendre possession des clés et acquitter le solde de la facture, si applicable. Les locataires doivent également se présenter à l'accueil à leur départ pour remettre les clés et signaler leur départ.
- Les tentes sont interdites sur les espaces des chalets. Des frais s'appliquent pour chaque personne supplémentaire au nombre maximum permis.
- Les chalets et leur environnement sont **non-fumeur**, ce règlement s'applique pour le tabac, le cannabis et toutes autres substances
- **Les animaux domestiques sont interdits** à l'intérieur et à l'extérieur des unités. En cas de non-respect, des procédures suivront. Des frais de 65 \$ (pour désinfection) seront facturés aux clients qui contreviennent au règlement interdisant les animaux dans les chalets locatifs.
- **Un seul véhicule automobile** est autorisé par unité louée. Tout autre véhicule ou remorque devra être stationné dans les aires de stationnement pour visiteurs.
- Le locataire est responsable de la propreté du chalet et du comportement des personnes qui l'accompagnent pendant la durée du séjour. Il doit respecter les lieux et les règlements et laisser le chalet dans un état acceptable à son départ. **Un minimum de 25 \$ sera facturé** pour tout bris ou perte de matériels, d'équipements, de mobiliers ou de fournitures survenues pendant le séjour. Tout utilisateur doit consulter **l'inventaire des chalets** pour connaître ce qui est à sa disposition durant son séjour et du fait même ce qui doit se trouver dans le chalet à son départ.
- Des frais de 15 \$ seront exigés pour le changement de literie durant le séjour.
- En période hivernale, des paquets de bois de chauffage sont mis à la disposition des locataires dans les chalets. Un montant de 10 \$ sera facturé au client par paquet utilisé. Il est du devoir du locataire de déclarer le nombre de paquets utilisé.

Politique de réservation

Pour les séjours en chalet, aucune réservation de moins de deux nuits ne sera acceptée.

Les réservations se font généralement via notre site Internet. Il est possible de faire votre réservation par téléphone, cependant **des frais de 10 \$ s'appliquent**. Pour réserver un chalet en basse saison, contactez-nous par téléphone. À ce moment, les frais de 10 \$ ne sont pas applicables puisque les procédures sont différentes à l'interne.

Un dépôt de 50 % du montant de la réservation avant taxes, plus les frais de réservation, est exigible au moment de la réservation. Le montant de l'acompte doit être fait par carte de crédit Visa ou MasterCard.

Pour les réservations faites sur place, le montant de la facture doit être acquitté à l'arrivée en argent, par carte de débit, de crédit Visa ou MasterCard.

Politique d'annulation et de modification

Annulation 60 jours et plus à l'avance : Des frais d'administration de 35 \$ plus taxes seront retenus sur le dépôt.

Annulation 60 jours et moins à l'avance : Aucun acompte ne sera remboursé.

Aucun remboursement ne sera accordé à un locataire de chalet qui quitte avant la fin du séjour.

Le transfert d'une réservation ou la modification d'un séjour est possible moyennant des frais d'administration de 10 \$ plus taxes par séjour.